



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE **du lundi 23 juin 2025**

Le 23 juin 2025, les adhérents de l'association se sont réunis en Assemblée Générale ordinaire annuelle sur convocation du conseil d'administration conformément à l'article 6 des statuts.

Il est dressé une feuille de présence qui est signée par chaque membre de l'assemblée.

L'assemblée est présidée par Madame Bernadette BOISSON Présidente de l'association.

La séance est ouverte à 18 h.

La Vice-Présidente rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport moral 2024,
- Rapport financier 2024,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Rapport d'activités 2024,
- Election du conseil d'administration,
- Questions diverses.

Première point

L'Assemblée Générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport moral 2024 et les explications complémentaires fournies verbalement, approuve dans toutes les parties ledit rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité – 27 voix POUR + 2 pouvoirs, 0 voix CONTRE, 0 voix NSPP



Deuxième point

L'Assemblée Générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport financier 2024 et les explications complémentaires fournies verbalement, approuve dans toutes les parties ledit rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité - 27 voix POUR + 2 pouvoirs, 0 voix CONTRE, 0 voix NSPP

Troisième point

Madame Maryline DELATTRE représentant la Commissaire aux Comptes, présente son rapport général sur les comptes de l'association. Il certifie que les comptes sont sincères et réguliers et que la situation financière de l'association est tout à fait saine malgré le déficit global de 8 046€.

L'Assemblée Générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Commissaire aux Comptes, les explications complémentaires fournies verbalement, approuve dans toutes les parties ledit rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité - 27 voix POUR + 2 pouvoirs, 0 voix CONTRE, 0 voix NSPP

Quatrième point

L'Assemblée Générale ordinaire approuve les comptes de l'exercice 2024 avec un report à nouveau de – 8 046 € (huit mille quarante-six)

Cette résolution est adoptée à l'unanimité - 27 voix POUR + 2 pouvoirs, 0 voix CONTRE, 0 voix NSPP

Cinquième point

Election des membres du Conseil d'Administration mandat de 2025 à 2027 (cf. tableau des résultats en pièce jointe). Tous les membres qui se sont présentés et, les élus ont obtenu au moins la moitié des voix + 1 conformément aux statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité - 27 voix POUR + 2 pouvoirs, 0 voix CONTRE, 0 voix NSPP



Questions diverses

Une modification des statuts du COS concernant le retrait de la SEMIS devra être validée lors d'une Assemblée Générale Extraordinaire.

L'information suivante est annoncée : le COS a été informé d'une évolution des tarifs du CNAS pour 2025.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée à 21h30.

La Présidente

Bernadette BOISSON

Présents : Marie Claude ALLINAND, Marie-Françoise BOILARD, Bernadette BOISSON, Isabelle CHAGNON, Christine CHAMPION, Marie Line CHEMINADE adjointe au maire de Saintes, Christophe COUTE, Marilyne DELATTRE Commissaire aux Comptes, Dominique FRANCOIS, Eric DUZON, Sandrine DUZON, Antonio et Marie Noëlle DE DIOS, Claude FENECH, Murielle FERIOL, Ludovic FOUCHE, Céline GEOFFROY, Thierry HERVE, Denis JARRAUD, Thierry JUGE, Jean-Pierre LEBLANC, Martine MARTINEAU, Nicole MOREL, Yannick OCTEAU, Gabin RAMBAUD, Christian TEXIER, Christine TOURNEUR, Aurélie USSEL.

Excusés ayant donné pouvoir :

- Suzy BELAUD à Bernadette BOISSON,
- Marie Madeleine ROUIL à Isabelle CHAGNON,

Secrétaire de la séance : Marie Claude ALLINAND